



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 15 janvier 2008

PASSEPORTS BIOMETRIQUES : L'API ALERTE LES CONSOMMATEURS SUR LES MODALITES CONTRAIGNANTES DE MISE EN ŒUVRE EN 2009

L'API (Association pour la promotion de l'image) qui regroupe l'ensemble des professionnels de la photo a pour principale vocation de promouvoir le monde de la photographie. Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les passeports biométriques prévue pour 2009, l'API souhaite sensibiliser et informer les consommateurs sur les contraintes qui s'imposeront inévitablement à eux.

Le Gouvernement Français, qui a adressé au Conseil d'Etat un projet de décret, soumis également à la commission nationale informatique et liberté, souhaite faire évoluer le rôle des mairies dans le processus de délivrance des nouveaux passeports biométriques qui devront alors inclure tous les nouveaux standards en matière notamment de photographie d'identité soit :

- ✓ L'enregistrement de l'image numérisée dans une puce électronique intégrée dans la couverture du passeport
- ✓ La numérisation et l'impression de l'image directement sur le passeport

Les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle réglementation envisagées par le Gouvernement ne seront pas sans conséquence, à la fois pour le citoyen, les équipes municipales, les finances publiques mais également pour l'économie locale.

La mairie de mon lieu de résidence sera t'elle obligatoirement équipée ?

Non, très probablement pas, car en 2009 seules les 2000 mairies les plus importantes sur les 36 000 recensées en France seront équipées d'une station photos et d'une prise d'empreinte. Les citoyens concernés devront donc se rendre dans la commune équipée la moins éloignée de leur domicile.

Aurai-je le choix de la photo pour mon passeport?

L'employé de mairie ne prendra qu'une seule et unique photo de vous. Les agents de mairie ne sont pas des photographes professionnels, vous n'aurez pas le choix de la photographie. En résumé, si la photo prise en mairie ne vous convient pas, elle sera présente sur votre passeport nouvelle génération pour les dix prochaines années !



Cette nouvelle procédure permet-elle un gain de temps ?

La prise de photos n'est pas la mission première des employés de mairies. Au delà de vérifier non seulement la présence et la validité de l'ensemble des pièces requises, ces derniers vont devoir également prendre le temps de réaliser des clichés ce qui suppose un temps d'attente plus important pour le dépôt et la constitution de son dossier pour les administrés. Le gain de temps n'est donc pas assuré ! Par exemple, Bordeaux, ville pilote pour un test, a rencontré de nombreuses files d'attente dues à la mise en place de ce nouveau système.

La concentration des demandes de la totalité de la population sur seulement 2000 mairies va nécessairement avoir pour conséquence d'accroître la congestion de celles-ci et amplifier encore cette attente.

Cela ne représente-t'il pas une menace économique pour ma région ?

La menace est en effet bien réelle. La prise de vue des photographies officielles représente pour certains professionnels jusqu'à 15 à 20% de leur chiffre d'affaire. Le commerce des professionnels de la photo serait donc fortement touché avec des risques de pertes d'emplois voire de cessation d'activité pour certains professionnels de l'image.

A propos d'API

Créée en 1984, l'API est plus connue sous le nom de l'Association pour la promotion de l'image. Elle réunit l'ensemble des organisations professionnelles de la photographie en France dont

- ✓ Union des syndicats professionnels de l'image et de l'information (USPII),
- ✓ Syndicat des entreprises de l'image, de la photo et de la communication (SIPEC)
- ✓ Syndicat National des supports de l'image et d'information (SNSII)
- ✓ Confédération française de la photographie (CFP)
- ✓ Photo marketing Association International (PMAI)
- ✓ Union des photographes créateurs (UPC)

L'API a pour but de représenter et défendre l'ensemble de la profession photo en France. Elle a développé depuis 20 ans plusieurs actions de promotion collective sur le monde de la photographie.

Contact presse :

Agence Pleon

Elisa Eschylle – 01 53 04 24 00 – elisa.eschylle@pleon.com

Christophe Garcia – 01 53 04 23 50 – christophe.garcia@pleon.com